

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

CE168/INF/14
26 avril 2021
Original : espagnol

F. PLAN D'ACTION POUR L'ENTOMOLOGIE ET LA LUTTE ANTIVECTORIELLE 2018-2023 : EXAMEN À MI-PARCOURS

Antécédents

1. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que les maladies à transmission vectorielle, telles que la dengue, la fièvre jaune et d'autres maladies causées par des virus transmis par les moustiques du genre *Aedes*, le paludisme, la schistosomiase, la leishmaniose, la maladie de Chagas et la peste, représentent plus de 17 % des maladies infectieuses dans le monde et causent plus de 700.000 décès chaque année (1). Depuis 2010, des flambées épidémiques majeures de ces maladies ont touché les populations de manière disproportionnée, coûtant des vies et exerçant une pression énorme sur les systèmes de santé de la Région. Le *Plan d'action pour l'entomologie et la lutte antivectorielle 2018-2023* (document CD56/11) (2), approuvé par la résolution CD56.R2 lors du 56^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) en septembre 2018 (3), constitue le cadre stratégique et pratique pour la coopération technique et les actions menées par les pays et d'autres partenaires pour réduire le fardeau et la menace que représentent les maladies à transmission vectorielle dans les Amériques grâce à une lutte antivectorielle durable et aux meilleures pratiques, notamment la gestion intégrée des vecteurs (4). En outre, ce plan est aligné sur l'*Action mondiale pour lutter contre les vecteurs 2017-2030* de l'OMS et sur d'autres mandats de l'OPS (1, 5-7). Ainsi, l'objectif de ce document est d'informer les Organes directeurs de l'OPS des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans ce plan d'action.

Analyse des progrès réalisés

2. À des degrés divers, des progrès ont été accomplis dans la réalisation des indicateurs relatifs aux cinq axes stratégiques définis dans le plan d'action. Les principales sources d'information utilisées dans ce rapport à mi-parcours sont les documents et les rapports que les pays envoient à l'OPS et à l'OMS, les rapports des visites de coopération technique effectuées et les rapports des réunions régionales ou infrarégionales sur le sujet, ainsi qu'une consultation menée auprès de 19 pays sélectionnés, au moyen d'un questionnaire structuré auquel 13 pays ont répondu. Ci-dessous figure un résumé des progrès réalisés pour chaque axe stratégique d'intervention et l'évaluation correspondante

des indicateurs, selon les critères¹ présentés à l'annexe B de l'addendum I du rapport d'évaluation de fin de période biennale du programme et budget 2018-2019 de l'OPS (8).

Axe stratégique d'intervention 1 : Dimension d'intervention à de multiples niveaux : renforcer les interventions interprogrammatiques et intersectorielles, ainsi que la collaboration en matière de prévention et contrôle des vecteurs

3. Pour promouvoir et faciliter l'intégration systématique d'approches multisectorielles et intégrées dans les programmes nationaux de lutte antivectorielle, le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a élaboré, en collaboration avec les États Membres, le *Manuel de gestion intégrée des vecteurs dans les Amériques (9)*, qui détaille les éléments clés d'une telle intégration et qui est étayé en outre par une analyse de situation sur l'utilisation des données sur l'assainissement et l'environnement dans la lutte antivectorielle, dont le résultat a été un document d'orientation générique pour l'élaboration de plans nationaux de lutte antivectorielle (10). Le résultat concret de cet effort a été la création de nouveaux groupes de travail interministériels dans sept pays et l'achèvement de la révision ou l'adaptation de cinq plans nationaux de lutte antivectorielle ; 12 pays ont également été encouragés à adopter l'utilisation et l'analyse de données provenant de différentes sources d'information pour étayer la prise de décisions stratégiques en matière de lutte antivectorielle (préparation de la riposte aux catastrophes, priorisation des zones d'intervention ou adoption de mesures de gestion des sites de reproduction des moustiques, entre autres).

Objectif 1.1 : Groupe de travail interministériel pour la collaboration multisectorielle en matière de lutte antivectorielle établi et fonctionnel	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>1.1.1 Nombre de pays et territoires ayant établi un groupe de travail pour une collaboration multisectorielle en matière de lutte antivectorielle (y compris la lutte antivectorielle durant les urgences/flambées) qui s'est réuni au cours des 12 derniers mois et a élaboré un plan de travail national de lutte antivectorielle</p> <p>Référence (2017) : 3 Cible (2020) : 10 Cible (2023) : 20</p>	<p>Atteint. À ce jour, 10 pays ont mis en place un groupe de travail pour une collaboration multisectorielle sur la lutte antivectorielle.</p> <p>Les progrès réalisés par les pays à ce jour montrent que les indicateurs de cet axe d'intervention sont en passe d'être atteints à la fin de 2023.</p>

¹ Critères d'évaluation des indicateurs de résultats immédiats et de résultats intermédiaires au niveau régional (document CD58/5, Add. I).

Objectif 1.2 : Programmes de lutte antivectorielle utilisant, pour une prise de décisions intégrée, des données et des informations provenant de multiples sources	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>1.2.1 Nombre de pays et territoires dotés de programmes de lutte antivectorielle utilisant des données et des informations (p. ex, température, précipitations, climat, environnement, eau potable, assainissement et gestion des déchets, infrastructure et logement) provenant de diverses sources, pour une prise de décisions intégrée dans le cadre des programmes de lutte antivectorielle</p> <p>Référence (2017) : 3 Cible (2020) : 10 Cible (2023) : 20</p>	<p>Dépassé. Quinze pays au total ont indiqué qu'ils utilisent, à différents niveaux de complexité d'analyse, des données et des informations provenant de diverses sources pour la prise de décisions intégrée dans le cadre des programmes de lutte antivectorielle.</p> <p>Des progrès significatifs sont réalisés sur cet axe d'intervention et l'objectif devrait être atteint en 2023.</p>

Axe stratégique d'intervention 2 : Gouvernement et communauté : sensibiliser et mobiliser les gouvernements et les communautés locaux et régionaux, y compris les services de santé locaux, pour un engagement durable en entomologie et en prévention et contrôle des vecteurs

4. Dans l'axe stratégique d'intervention 2, le BSP a soutenu les actions menées par les États Membres pour promouvoir des partenariats avec les communautés et leurs dirigeants communautaires et d'entreprises afin de développer et de mettre en œuvre des actions durables de surveillance et de lutte antivectorielle. Un bon exemple de progrès sur cette question est la célébration de la Semaine contre les moustiques (11), créée en 2016 en tant qu'initiative d'action et de mobilisation communautaire, familiale et intersectorielle qui a déjà connu cinq éditions et à laquelle 27 pays ont participé en 2019 (12). De même, les activités mises en œuvre pour promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de la communication et de la mobilisation sociale à l'intention des responsables de programmes de lutte antivectorielle ont été importantes et ont abouti à la formation de 65 professionnels en vue d'améliorer la capacité des pays en matière de communication des risques et d'élaboration et de structuration de leurs plans nationaux de mobilisation. Cela a permis à neuf pays d'élaborer leurs plans ou leurs accords pour la participation, l'engagement et la mobilisation efficaces des communautés, en suivant les orientations et les recommandations fournies par le BSP.

Objectif 2.1 : Faire participer et mobiliser les gouvernements et les communautés régionaux et locaux, y compris les services de santé locaux, pour accroître leur intervention pérenne et leur participation à lutte antivectorielle	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>2.1.1 Nombre de pays et territoires dans lesquels les autorités sanitaires ont élaboré des plans ou des accords concernant une participation, un engagement et une mobilisation efficaces de la communauté au niveau national, régional et local (incluant les services de santé locaux) pour un engagement durable en matière de lutte antivectorielle</p> <p>Référence (2017) : 3 Cible (2020) : 10 Cible (2023) : 15</p>	<p>Dépassé. À ce jour 12 pays ont élaboré des plans ou des accords pour une participation, un engagement et une mobilisation efficaces des communautés pour la lutte antivectorielle.</p> <p>Compte tenu des résultats positifs obtenus et de la priorité accordée par les gouvernements à cette question, les pays devraient atteindre 100 % de l'objectif fixé pour cet indicateur en 2023.</p>

Axe stratégique d'intervention 3 : Programmes et systèmes de lutte antivectorielle : accroître la surveillance entomologique ainsi que le suivi et l'évaluation de la lutte antivectorielle, y compris le suivi et la gestion de la résistance aux insecticides

5. Les activités de coopération du BSP avec les États Membres sur cet axe stratégique ont été principalement fondées sur l'élaboration ou la mise à jour de documents techniques et de guides, l'établissement de réseaux régionaux de travail, la formation des équipes techniques dans les pays sur des questions spécifiques de surveillance entomologique et de lutte antivectorielle, et le renforcement du travail avec les institutions et les centres de référence de la Région, tels que : les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis d'Amérique, la Fondation Oswaldo Cruz, ou Fiocruz, du Brésil, le Center for Pest and Insecticide Research, ou CIPEIN, d'Argentine, l'Institut national de la santé de Colombie, l'Institut national de la santé du Mexique, l'Université Emory des États-Unis d'Amérique, l'Université autonome du Yucatan au Mexique, ainsi que la Uniformed Services University des États-Unis d'Amérique. Cela a débouché sur la création de deux réseaux régionaux : l'un pour la surveillance et la gestion de la résistance aux insecticides, avec la participation de 19 pays. La technologie de production de papiers imprégnés d'insecticides a été transférée à deux laboratoires de la Région (CIPEIN et Fiocruz), facilitant ainsi l'accès à cet intrant critique et sa disponibilité. Un soutien a également été apporté à trois institutions des Amériques (Fiocruz, CIPEIN et l'Université autonome du Yucatan) pour la certification de la conformité aux principes des bonnes pratiques de laboratoire pour l'évaluation des pesticides. Parmi celles-ci, Fiocruz et l'Université autonome du Yucatan ont déjà achevé leurs processus de certification, et CIPEIN devrait le mener à bien d'ici la fin de 2021 (13). Outre ce qui précède, trois nouveaux guides techniques ont été publiés (14-16). Grâce à cet effort, 14 pays ont renforcé leurs bases de données et leur système de surveillance entomologique ; 16 pays ont effectivement augmenté leur capacité de surveillance et de gestion de la résistance des

vecteurs aux insecticides utilisés en santé publique ; et six pays ont terminé leur évaluation des besoins en matière de lutte antivectorielle.

Objectif 3.1 : Systèmes de surveillance entomologique établis ou renforcés, et intégrés aux systèmes d'information sanitaire pour orienter les programmes et les activités de lutte antivectorielle	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>3.1.1 Nombre de pays et territoires qui ont établi ou renforcé leur système de surveillance entomologique et leur base de données, conformément aux directives et/ou aux recommandations de l'OPS/OMS</p> <p>Référence (2017) : 2 Cible (2020) : 15 Cible (2023) : 22</p>	<p><i>Dépassé.</i> Au total, 16 pays ont déclaré avoir établi ou renforcé leur base de données et leur système de surveillance entomologique conformément aux directives ou recommandations de l'OPS/OMS.</p> <p>Des progrès significatifs sont réalisés sur cet axe d'intervention et l'objectif devrait être atteint en 2023.</p>
<p>3.1.2 Nombre de pays et territoires qui ont établi ou renforcé un système pour la surveillance et la gestion de la résistance vectorielle aux insecticides utilisés en santé publique, conformément aux directives et/ou aux recommandations de l'OPS/OMS</p> <p>Référence (2017) : 3 Objectif (2020) : 10 Objectif (2023) : 22</p>	<p><i>Dépassé.</i> À ce jour, 19 pays ont mis en place un système pour la surveillance et la gestion de la résistance aux insecticides utilisés en santé publique, conformément aux directives ou recommandations de l'OPS/OMS. Des progrès significatifs sont réalisés sur cet axe d'intervention et l'objectif devrait être atteint à la fin de 2023.</p>
Objectif 3.2 : Conduite et/ou actualisation d'une évaluation des besoins en matière de lutte antivectorielle	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>3.2.1 Nombre de pays et territoires qui ont terminé et/ou actualisé leur évaluation des besoins pour la lutte antivectorielle (personnel, entomologie, capacités et structures de lutte antivectorielle) par un processus consultatif mené au cours des 24 derniers mois, conformément aux directives et/ou aux recommandations de l'OPS/OMS</p> <p>Référence (2017) : 5 Cible (2020) : 15 Cible (2023) : 35</p>	<p><i>Partiellement atteint.</i> Au total, 11 pays ont terminé ou actualisé leur évaluation des besoins en matière de lutte antivectorielle.</p> <p>Bien que l'objectif n'ait pas pu être atteint, compte tenu de l'engagement des pays et des activités planifiées pour les prochaines années de la période 2021-2023, l'objectif devrait être atteint à la fin de 2023.</p>

Axe stratégique d'intervention 4 : Outils et interventions : évaluer, documenter et intégrer des outils et des démarches éprouvés ou nouveaux et élargir leur utilisation quand c'est possible ou nécessaire

6. Face à l'offre croissante d'outils innovants de lutte antivectorielle aux pays, tels que de nouvelles molécules insecticides, des dispositifs de protection individuelle ou des moustiques manipulés (irradiés, génétiquement modifiés et infectés par *Wolbachia*), il est essentiel de mener à bien le processus d'évaluation opérationnelle approprié avant d'inclure l'intervention évaluée dans les outils de routine des programmes de lutte antivectorielle. Pour soutenir les pays, le BSP, outre la publication et la diffusion du guide technique *Evaluation of Innovative Strategies for Aedes aegypti Control: Challenges for their Introduction and Impact Assessment (17)*, a également soutenu le travail du groupe d'évaluation externe des nouvelles technologies pour la lutte antivectorielle (18) au moyen d'évaluations indépendantes de projets en cours de réalisation dans la Région. Concrètement, deux évaluations de projets sur l'utilisation de la bactérie *Wolbachia* pour lutter contre le moustique *Aedes* ont été réalisées à la demande du Brésil (municipalité de Niteroi) et de la Colombie (Medellin). Dans le prolongement de cet axe d'intervention, neuf pays ont avancé sur le plan des processus normalisés d'évaluation et de documentation des outils de lutte antivectorielle ou des mesures visant à améliorer la lutte antivectorielle et, en outre, trois nouveaux outils de lutte antivectorielle sont en cours d'évaluation (pièges insecticides disséminateurs et létiaux, et nouvelles molécules insecticides). Par ailleurs, un pays a fait état de progrès dans l'intensification de l'intégration avec les services d'eau et d'assainissement, l'amélioration de l'habitat et la planification urbaine au profit des opérations de lutte antivectorielle. Les progrès réalisés par rapport à cet indicateur sont modestes ; toutefois, il faut reconnaître que ce type d'intervention présente un haut degré d'efficacité, bien que son coût soit généralement élevé et qu'il existe un besoin de financement pour l'amélioration de l'habitat et des infrastructures d'assainissement de base dans les communautés.

Objectif 4.1 : Les ministères de la Santé auront évalué et documenté certains outils nouveaux de lutte antivectorielle dans le cadre d'activités ou d'études pilotes, conformément aux recommandations de l'OPS/OMS	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>4.1.1 Nombre de ministères de la Santé qui ont testé et documenté des outils ou des mesures de lutte antivectorielle pour optimiser la lutte contre les maladies à transmission vectorielle (MTV) prioritaires</p> <p>Référence (2017) : 1 Cible (2020) : 10 Cible (2023) : 15</p>	<p>Atteint. Au total, 10 pays ont déclaré avoir testé et documenté des outils de lutte antivectorielle ou des mesures pour optimiser la lutte contre les MTV prioritaires.</p> <p>L'objectif de l'indicateur devrait être atteint à la fin de 2023.</p>

Objectif 4.1 : Les ministères de la Santé auront évalué et documenté certains outils nouveaux de lutte antivectorielle dans le cadre d'activités ou d'études pilotes, conformément aux recommandations de l'OPS/OMS	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>4.1.2 Nombre de nouveaux outils de lutte antivectorielle utilisés à plus grande échelle à l'aide de méthodologies normalisées, et d'évaluations indépendantes lancées dans certains pays et territoires</p> <p>Référence (2017) : 3 Cible (2020) : 5 Cible (2023) : 8</p>	<p>Dépassé. Il existe six nouveaux outils à différentes étapes du processus d'évaluation, suivant les protocoles d'évaluation établis par les pays.</p> <p>L'objectif de l'indicateur devrait être atteint à la fin de 2023.</p>
Objectif 4.2 : Pays et territoires qui ont étendu à plus grande échelle ou intégré aux activités de lutte antivectorielle des améliorations concernant l'eau et l'assainissement, l'habitat ou la planification urbaine	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>4.2.1 Nombre de pays et territoires dotés de plans ou de programmes nationaux ou territoriaux d'amélioration concernant l'eau et l'assainissement, l'habitat ou la planification urbaine, dans lesquels le risque entomologique figure comme facteur déterminant la hiérarchisation des interventions et la réalisation d'évaluations et d'études</p> <p>Référence (2017) : 1 Cible (2020) : 4 Cible (2023) : 8</p>	<p>Partiellement atteint. À ce jour, trois pays ont indiqué qu'ils disposent de plans ou de programmes nationaux ou territoriaux d'amélioration concernant l'eau et l'assainissement, l'habitat ou la planification urbaine, qui tiennent compte des risques entomologiques comme facteur déterminant la hiérarchisation.</p> <p>L'indicateur n'a pas beaucoup progressé et, compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19 et du fait qu'une grande partie des ressources financières disponibles est consacrée à la riposte à la pandémie, l'objectif ne devrait être atteint qu'à 50 %.</p>

Axe stratégique d'intervention 5 : Personnel et formation : créer ou accroître les possibilités pour les entomologistes, les techniciens en entomologie et les agents de santé publique de recevoir régulièrement des séances de perfectionnement, une formation continue et de l'avancement professionnel

7. Pour cet axe stratégique d'intervention, les pays s'attachent à réduire les lacunes dans le domaine de l'entomologie appliquée à la santé publique, notamment celles liées au manque de professionnels formés (entomologistes de santé publique ou biologistes vectoriels, entre autres). Si cette lacune est couverte, il devrait y avoir un effet direct et positif sur la capacité des programmes vectoriels responsables de la mise en œuvre et de l'évaluation adéquate de l'impact épidémiologique et entomologique des interventions. Une étude soutenue par le BSP, réalisée en 2018, sur les capacités régionales en matière de

formation du personnel technique et opérationnel de lutte antivectorielle (19), a révélé l'existence de 107 options de formation (cours de spécialisation, cours diplômants et postuniversitaires), dont la plupart (70 %) sont concentrées dans sept pays ; cela démontre la nécessité d'élargir l'accès des autres pays à ces opportunités de formation de talents humains. Outre cette activité, cinq vidéos de formation ont également été produites pour les agents de la lutte antivectorielle (en espagnol et en anglais) sur la biosécurité et l'utilisation du matériel d'application d'insecticides, qui ont déjà été visionnées 66.000 fois pour la version espagnole (20). Ainsi, grâce aux efforts continus des États Membres en vue de renforcer les programmes nationaux avec du personnel technique formé à la gestion des programmes, des progrès ont été réalisés : sept pays disposent désormais de personnel formé à l'entomologie, à la lutte antivectorielle et à la gestion intégrée des vecteurs, et huit pays renforceront leurs effectifs nationaux avec des formations dispensées avec le soutien d'institutions ou de réseaux nationaux ou régionaux établis et fonctionnels.

Objectif 5.1 : Personnel national d'entomologie de santé publique renforcé et maintenu pour répondre aux besoins identifiés ; institutions ou réseaux nationaux et/ou régionaux appuyant la formation et l'enseignement en entomologie et en lutte antivectorielle établis et fonctionnels	
Indicateur, référence et cible	État d'avancement
<p>5.1.1 Nombre de pays et territoires dotés d'un personnel provenant des autorités nationales de santé ou d'institutions participantes formé en entomologie, en lutte antivectorielle et en GIV, selon les résultats de l'évaluation des besoins nationaux en matière de lutte antivectorielle</p> <p>Référence (2017) : 9 Cible (2020) : 20 Cible (2023) : 35</p>	<p>Atteint. À ce jour, 16 pays ont indiqué qu'ils disposent de personnel provenant du système national de santé ou d'institutions de soutien ayant reçu une formation en entomologie, en lutte antivectorielle et en gestion intégrée des vecteurs.</p> <p>Bien que l'objectif n'ait pas été atteint, si l'on considère que l'objectif 2023 est de 35 pays et que dans cette évaluation à mi-parcours, la réalisation totale était de 16 (50 %), et si l'on tient compte de l'engagement des pays et des activités prévues pour les années à venir de la période 2021-2023, telles que les formations en format virtuel, l'objectif devrait être atteint à la fin de 2023.</p>
<p>5.1.2 Nombre de pays et territoires qui ont fait appel au cours des 24 derniers mois à une institution ou un réseau national ou régional pour conduire un programme de formation ou d'enseignement (degré/diplôme/certificat) qui inclut l'entomologie, la lutte antivectorielle et la GIV</p> <p>Référence (2017) : 3 Cible (2020) : 12 Cible (2023) : 35</p>	<p>Partiellement atteint. Au total, 11 pays ont fait appel à une institution ou un réseau national ou régional pour conduire un programme de formation ou d'enseignement (degré/diplôme/certificat) incluant l'entomologie, la lutte antivectorielle et la gestion intégrée des vecteurs.</p> <p>L'objectif de l'indicateur devrait être atteint à la fin de 2023.</p>

Enseignements tirés

8. La mise en œuvre du plan d'action a permis aux États Membres de disposer d'un outil qui facilite les progrès dans les aspects clés de la mise en œuvre de la gestion intégrée des vecteurs sur leur territoire. Un autre aspect fondamental tient au fait que le plan a permis d'intégrer de nouveaux acteurs, dans la mesure où les actions de prévention et de lutte antivectorielle ne sont pas du ressort exclusif du secteur de la santé, mais doivent impliquer d'autres secteurs gouvernementaux, les ministères, le secteur universitaire, le secteur privé, la communauté et la famille, assurant ainsi une réponse intégrée aux déterminants socio-environnementaux liés au maintien des populations de vecteurs. Il est important de souligner que le travail réalisé avec différents partenaires a facilité et renforcé la mise en œuvre d'actions stratégiques telles que la constitution du réseau de surveillance et de gestion de la résistance aux insecticides pour soutenir la prise de décisions des programmes nationaux (21, 22). Un autre enseignement tiré qu'il convient de souligner a été le processus d'adaptation de la coopération technique avec les pays, en raison de la pandémie de COVID-19, qui a nécessité l'utilisation d'outils virtuels pour réaliser une coopération technique de qualité, sûre et en temps opportun. Enfin, il convient de souligner que les activités du plan d'action ont été mises en œuvre avec une plus grande intensité dans la période précédant la pandémie de COVID-19, ce qui a permis d'atteindre les cibles de plusieurs indicateurs. Cependant, il n'est pas encore possible d'estimer quel sera l'impact de cette pandémie pour la prochaine période de mise en œuvre du plan d'action.

Mesures nécessaires pour améliorer la situation

9. Parmi les mesures qui permettraient d'améliorer la situation, il est suggéré d'envisager les mesures suivantes :
- a) Consolider les réalisations (assurer la durabilité) et progresser sur le plan de la mise en œuvre du plan d'action en tant qu'outil stratégique et pratique pour la prévention et contrôle des vecteurs.
 - b) Assurer le soutien politique et les ressources financières et humaines pour la mise en œuvre durable et le suivi du *Plan d'action pour l'entomologie et la lutte antivectorielle 2018-2023*.
 - c) Continuer à promouvoir et à encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques intersectorielles ayant une incidence sur les déterminants sociaux et environnementaux associés à la propagation des maladies à transmission vectorielle.
 - d) Continuer à améliorer la capacité technique des professionnels responsables de la mise en œuvre des interventions de surveillance entomologique et de lutte antivectorielle par un processus de formation continue avec des stratégies de formation multiples (en présentiel et à distance) fondées sur les principes et les caractéristiques de la gestion intégrée des vecteurs.

- e) Favoriser des partenariats stratégiques avec les partenaires et les parties prenantes au niveau national et international pour progresser vers les cibles fixées dans le *Plan d'action pour l'entomologie et la lutte antivectorielle 2018-2023*.
- f) Malgré la pandémie actuelle de COVID-19, il est fondamental que les programmes de santé de chaque pays poursuivent les activités essentielles de lutte antivectorielle pour protéger les populations touchées par les différentes maladies à transmission vectorielle, tout en respectant les mesures de sécurité adoptées par les autorités sanitaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et avec la participation des familles et des personnes.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

10. Le Comité exécutif est invité à prendre note de ce rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

Références

1. Organisation mondiale de la Santé. Action mondiale pour lutter contre les vecteurs 2017-2030 [Internet]. Genève : OMS ; 2017 [consulté le 12 décembre 2020].
Disponible sur :
http://www.who.int/malaria/areas/vector_control/Draft-WHO-GVCR-2017-2030-fre.pdf.
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour l'entomologie et la lutte antivectorielle 2018-2023 [Internet]. 56^e Conseil directeur de l'OPS, 70^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 23 au 27 septembre 2018 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2018 (document CD56/11) [consulté le 27 novembre 2020]. Disponible sur :
<http://iris.paho.org/xmlui/bitstream/handle/123456789/49612/CD56-11-s.pdf?sequence=2&isAllowed=y>.
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour l'entomologie et la lutte antivectorielle 2018-2023 [Internet]. 56^e Conseil directeur de l'OPS, 70^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 23 au 27 septembre 2018 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2018 (résolution CD56.R2) [consulté le 27 novembre 2020]. Disponible sur :
<https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/49712/CD56-R2-s.pdf?sequence=2&isAllowed=y>.

4. Organisation panaméricaine de la Santé. Gestion intégrée des vecteurs : une réponse intégrée aux maladies à transmission vectorielle [Internet]. 48^e Conseil directeur de l'OPS, 60^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 29 septembre au 3 octobre 2008 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2008 (résolution CD48.R8) [consulté le 5 janvier 2021].
Disponible sur : <https://www.paho.org/french/gov/cd/cd48.r8-f.pdf?ua=1>.
5. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour l'élimination des maladies infectieuses négligées et activités après la phase d'élimination 2016-2022 [Internet]. 55^e Conseil directeur de l'OPS, 68^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 26 au 30 septembre 2016 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2016 (document CD55/15) [consulté le 8 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2016/CD55-15-f.pdf>.
6. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour l'élimination du paludisme 2016-2020 [Internet]. 55^e Conseil directeur de l'OPS, 68^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 26 au 30 septembre 2016 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2016 (document CD55/13) [consulté le 8 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2016/CD55-13-f.pdf>.
7. Organisation panaméricaine de la Santé. Stratégie pour la prévention et la lutte contre les arboviroses [Internet]. 55^e Conseil directeur de l'OPS, 68^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 26 au 30 septembre 2016 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2016 (document CD55/16) [consulté le 8 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2016/CD55-16-f.pdf>.
8. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport de l'évaluation de fin de période biennale du Programme et budget 2018-2019 de l'OPS/Rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 [Internet]. 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 28 au 29 septembre 2020 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2020 (CD58/5, Add. 1) [consulté le 12 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/cd585-rapport-levaluation-fin-periode-biennale-du-programme-et-budget-lops-2018>.
9. Organisation panaméricaine de la Santé. Manuel de gestion intégrée des vecteurs dans les Amériques [Internet]. Washington, DC : OPS ; 2019 [consulté le 17 janvier 2021]. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51761>.
10. Organisation panaméricaine de la Santé. Addressing the environmental determinants of health in vector surveillance and control strategies: promoting key interventions [Internet]. Washington, DC : OPS ; 2019 [consulté le 7 janvier 2021]. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51782>.

11. Organisation panaméricaine de la Santé [Internet]. Washington, DC : OPS. Mosquito Awareness Week: Fight the Bite; [consulté le 12 décembre 2020]. Disponible sur : <https://www.paho.org/en/campaigns/caribbean-mosquito-awareness-week-2020>.
12. Organisation panaméricaine de la Santé. Stratégie pour la prévention et la lutte contre les arboviroses : rapport final [Internet]. 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 28 au 29 septembre 2020 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2020 (CD58/INF/11) [consulté le 27 novembre 2020]. Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/cd58inf11-strategie-pour-prevention-et-lutte-contre-les-arboviroses-rapport-final>.
13. Organisation mondiale de la Santé [Internet]. Genève : OMS ; c2021. Good Laboratory Practice (GLP) laboratories: Certification of Good Laboratory Practice laboratories for testing vector control products; [consulté le 10 février 2021]. Disponible sur : https://www.who.int/neglected_diseases/vector_ecology/Good-Laboratory-Practice/en/.
14. Organisation panaméricaine de la Santé. Documento técnico para la implementación de intervenciones basado en escenarios operativos genéricos para el control del *Aedes aegypti* [Internet]. Washington, DC : OPS ; 2019 [consulté le 10 février 2021]. Disponible sur : <http://iris.paho.org/xmlui/handle/123456789/51654>.
15. Organisation panaméricaine de la Santé. Guide de planification organisationnelle des laboratoires d'entomologie en santé publique [Internet]. Washington, DC : OPS ; 2019 [consulté le 10 février 2021]. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51691>.
16. Organisation panaméricaine de la Santé. Manuel d'application de la pulvérisation intra-domiciliaire d'insecticide à effet rémanent dans les zones urbaines pour la lutte contre le moustique *Aedes aegypti* [Internet]. Washington, DC : OPS ; 2019 [consulté le 10 février 2021]. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51640>.
17. Organisation panaméricaine de la Santé. Evaluation of Innovative Strategies for *Aedes aegypti* Control: Challenges for their Introduction and Impact Assessment [Internet]. Washington, DC : OPS ; 2019 [consulté le 10 février 2021]. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51375>.
18. Organisation panaméricaine de la Santé. Meeting of the External Evaluator Group of New Technologies (GE) for the control of *Aedes spp.* [Internet]. 5 et 6 décembre 2017 ; Washington, DC : OPS ; 2017. Washington, D. C. ; [consulté le 7 février 2021]. Disponible sur : https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=14090:reunion-grupo-evaluador-externo-nuevas-tecnologias-ge-control-aedes&Itemid=40370&lang=en.

19. Gómez Dantés H, Coelho GE, Navarro D, da Silva Bezerra HS, Manrique-Saide P, Vazquez-Prokopec GM. Las oportunidades de formación de recursos humanos en el manejo integrado de vectores en América Latina: brechas y perspectivas. En attente de publication.
20. Organisation panaméricaine de la Santé [Internet]. Washington, DC : OPS. Training videos for vector control workers ; [consulté le 7 février 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/en/campaigns/training-videos-vector-control-workers>.
21. Campos KB, Martins AJ, Rodovalho CM, Bellinato DF, Dias LDS, Macoris MLDG, Andrighetti MTM, Lima JBP, Obara MT. Assessment of the susceptibility status of *Aedes aegypti* (Diptera: Culicidae) populations to pyriproxyfen and malathion in a nation-wide monitoring of insecticide resistance performed in Brazil from 2017 to 2018. *Parasit Vectors* [Internet]. 27 octobre 2020 [consulté le 7 février 2021] ;13(1):531. doi : 10.1186/s13071-020-04406-6. Disponible sur : <https://parasitesandvectors.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13071-020-04406-6>.
22. Francis S, Campbell T, McKenzie S, Wright D, Crawford J, Hamilton T, Huntley-Jones S, Spence S, Belemvire A, Alavi K, Torres Gutierrez C. Screening of insecticide resistance in *Aedes aegypti* populations collected from parishes in Eastern Jamaica. *PLoS Negl Trop Dis* [Internet]. 27 juillet 2020 [consulté le 7 février 2021] ;14(7):e0008490. doi : 10.1371/journal.pntd.0008490. Disponible sur : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32716942/>.

- - -